

**EXTRAIT**du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du mars 2024**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	9	12

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
12	0	0

Objet de la délibération
D-2024-03-06 : Demande de subvention dans le cadre du Programme Région « Nos Communes d'abord » Travaux de renforcement des performances énergétiques d'une maison de village (confort d'été et confort d'hiver)

Le Lundi 18 mars 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 08 Mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; VANEL M. ; BELLON S. ;  
Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; CASTANO C. ; BLANC Paul ; CORNAND JB. ;  
Absents excusés : Mme MENSE M. ; FELLON F. ; POUCEL A.

Absents : POIMBOEUF J. ; HENAREJOS F. ;

Procuration : Mme MENSE a donné procuration à Mme PEREIRA , Mme FELLON a donné procuration à CECCHINI, POUCEL a donné procuration à EVEN

Secrétaire de séance : BLANC P.

Madame le Maire indique que le Conseil Régional PACA a mis en place un dispositif d'aide financière à accompagner les projets d'aménagement et de développement local.

Le dispositif « Nos Communes d'abord » remplace le « Fonds Régional d'Aménagement du Territoire » (FRAT).

La subvention régionale peut atteindre un maximum de 50% de la dépense subventionnable hors taxe de l'opération. La subvention est plafonnée à 200.000 €.

Le Maire, dans sa volonté de réaliser des travaux de renforcement des performances énergétiques d'une maison de village (confort d'été et confort d'hiver), propose de présenter de ce projet à ce dispositif.

Ces travaux de renforcement énergétique visent à augmenter la résilience aux changements climatiques de ce bâtiment en améliorant le confort des usagers et en réduisant les consommations énergétiques et des fluides des bâtiments.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de la Région, pour la réalisation de ce projet :

Montant Prévisionnel des Travaux : 85.058,00€ HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
REGION (NCDA) 50%	42.529,00 €
ETAT (Fonds Vert) 30 %	25.517.40 €
AUTOFINANCEMENT 20 %	17.011,60 €
TOTAL HT	85.058,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte la demande de subvention relative à cette opération

SOLLICITE le financement du Conseil Régional à hauteur de 42.529,00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les marchés et tout document nécessaires au bon déroulement de l'opération et à la mise en application de la présente délibération

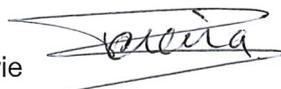
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :  
BLANC Paul



Le Maire :  
PEREIRA Sylvie



Mise en ligne sur le site internet le : 25/03/24



Accusé de réception en préfecture  
084-218401453-20240321-d-2024-03-06-DE  
Date de réception préfecture : 21/03/2024